Les lieux de permanences dans le département :

- **Mayenne** : les lundis (2 fois/mois)
- **Ernée:** les mercredis (2 fois/mois)
- **Château-Gontier** : les mardis (2 fois/mois)
- **Craon** : les mardis (2 fois/mois)
- **Evron** : les vendredis (2 fois/mois)
- **Villaines La Juhel** : les mercredis (1 fois/mois)
- **Grez en Bouère** : les mardis (1 fois/mois)
- **Gorron** : les jeudis (1 fois/tous les 2 mois)

Pour davantage de précisions quant au jour et heure de présence sur ces antennes, nous vous invitons à prendre directement contact avec le CREM sur les heures d'accueil.

Où nous trouver ?

Au 41 rue Crossardière - 53 000 LAVAL

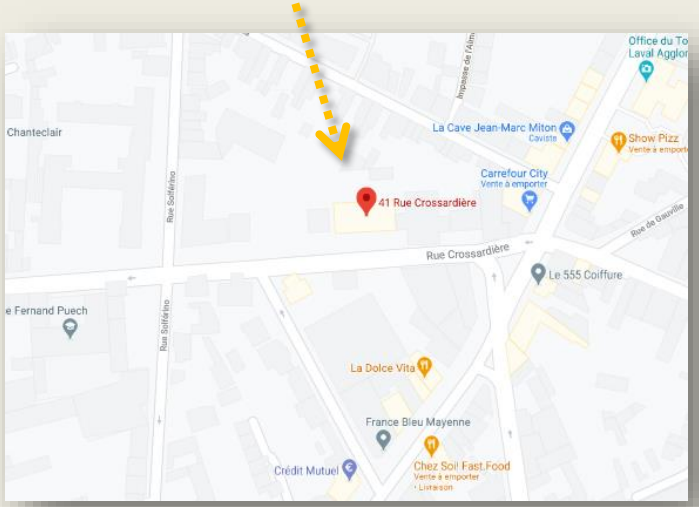

Pour nous contacter :

Des permanences téléphoniques et physiques
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 9h00 à 12h00

02.43.66.68.82

mobilite53@gmail.com

> Les conseillères Mobilité :
Emilie MENARD et Elodie PAUDOIE

Plateforme mobilité 53

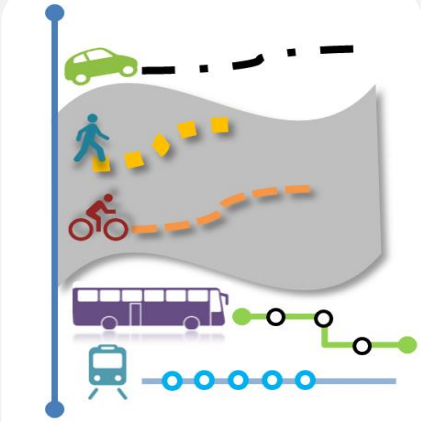

Centre de Ressources et d'Expertises en Mobilité

inalta formation

LA MAYENNE La Département

l'Europe s'engage en Pays de la Loire

Qui sommes-nous ?

Le CREM s'inscrit au sein de la Plateforme mobilité sur le territoire de La Mayenne.

C'est un lieu de ressources qui apporte des réponses et oriente sur les solutions de mobilité disponible en Mayenne.

Comment nous rencontrer ?

Des permanences téléphoniques sont organisées chaque matin.

Des rendez-vous individuels sont possibles chaque après-midi dans les différentes antennes du département.

Dans quels buts ?

Des rendez-vous individuels :

- **Prescrire des mises à disposition** de véhicules vers **Etic 53**
- **Réaliser des tests au code de la route** dans l'optique d'une inscription vers une auto-école classique ou sociale **(Conduite and Co).**

Des demandes d'aides financières :

- **Elles peuvent porter sur le permis de conduire, la réparation de son véhicule ou encore l'achat d'un véhicule.**
- **Elles nécessitent la constitution d'un dossier**
- **Elles sont présentées une fois par mois lors des commissions financières.**

Des ateliers collectifs :

- Pour répondre à différents besoins en termes de Mobilité sur le territoire
- Sensibiliser ou informer les publics

Pour qui ?

- Les bénéficiaires du RSA
- Les demandeurs d'emplois
- Les demandeurs d'emploi engagés en parcours « Région Formation »
- Les jeunes de moins de 26 ans
- Les salariés en contrat dans une structure d'insertion
- Les salariés en situation précaire

(dont le quotient familial CAF est inférieur à 800)